



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE LA SOLOGNE DES RIVIÈRES

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Du 15 décembre 2014**  
-----

Accusé de réception en préfecture  
041-244100806-20141222-  
CONSEIL15121406-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2014  
Date de réception en préfecture : 22/12/2014

Le quinze décembre deux mille quatorze, à 17H00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières s'est réuni, en session ordinaire, en son siège social, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Olivier PAVY, Président.

**Etaient présents :**

**Pour La Ferté-Imbault :**

Monsieur Pascal COLART délégué titulaire,

**Pour Marcilly-en-Gault**

Madame Agnès THIBAUT et Monsieur Bernard CHAUVIN délégués titulaires,

**Pour Orçay**

Madame Michèle MOREAU déléguée titulaire,

**Pour Pierrefitte-sur-Sauldre**

Monsieur Jacques LAURE et Michel CHAUVIN délégués titulaires,

**Pour Salbris**

Monsieur Olivier PAVY, Monsieur René POUJADE, Madame Emmanuelle ROEKENS, Madame Françoise RANCIEN et Monsieur Jean-Pierre ALBERTINI délégués titulaires,

**Pour Selles-Saint-Denis**

Monsieur Pierre MAURICE, Madame Isabelle MAURE et Monsieur Max BURON délégués titulaires,

**Pour Souesmes**

Monsieur Jean-Michel DEZELU, Madame Maryse SENE et Monsieur Jean-Louis BEAUJEAN délégués titulaires,

**Pour Theillay**

Monsieur Gérard CHOPIN, Madame Mauricette ROQUE et Monsieur Claude LELAIT délégués titulaires

**Absents excusés et Pouvoirs**

Madame Isabelle GASSELIN – Pouvoir à Monsieur Pascal COLART  
Madame Marie-Laure CHOLLET- Pouvoir à Madame Emmanuelle ROEKENS  
Monsieur Jean-Yves THEMIOT,  
Monsieur LAURE arrivée à 17h30 – Pouvoir à Monsieur Michel CHAUVIN

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Bernard CHAUVIN

**OBJET :** -----

**CONVENTION  
CONSEIL GENERAL / CCSR / COLLEGE DE NEUNG-SUR-BEUVRON**

Nombre de membres  
en exercice : 23

Nombre de membres  
présents : 20

VOTE :

Pour : 22

Abstention :

Contre :

**Adopté à l'unanimité**

Monsieur PAVY, Président de la CCSR explique que le Collège de Neung-sur-Beuvron a souhaité bénéficier de créneaux à la piscine intercommunale située à Salbris.

Après étude de la demande par les Services de la piscine et compte-tenu de la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires qui ont libéré des créneaux, il a pu être répondu favorablement à la demande du Collège de Neung-sur-Beuvron.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire l'autorisation de signer une convention avec le Conseil Général et le Collège afin d'entériner cet accord.

Monsieur le Président ajoute qu'à ce titre, le Conseil Général versera à la communauté de communes 47 € par classe et par heure d'utilisation.

Après en avoir délibéré, l'ensemble des conseillers communautaires

## DECIDE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention entre les parties précitées, et annexée à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'instruction et la réalisation de ce dossier.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an sus-indiqués,  
Et ont signé au registre les membres présents,  
Pour copie certifiée conforme.

 Le Président,  
Olivier PAVY